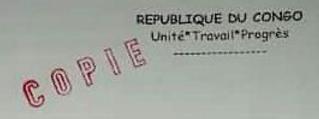
## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT



Décret n° 2020-118 du 20 avril 2020 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la lai nº 15-2020

du 20 avril 2020

autorisant la prorogation de

l'état d'urgence sanitaire en République du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 62-8 du 26 juillet 1962 sur l'état d'urgence et l'état de siège ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement :

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret n° 2019-269 du 17 septembre 2019 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre :

Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-58 du 16 mars 2020 portant nomination d'un ministre délégué ; Vu le décret n° 2020-88 du 27 mars 2020 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : L'état d'urgence sanitaire, déclaré par décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 susvisé, est prorogé, sur toute l'étendue du territoire national, à compter du 21 avril 2020, pour une durée de vingt jours.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2020-118

Fait à Brazzaville, le 20 Avril 2020

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du

Clément MOUAMBA. -

Pour le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en mission :

Le ministre de la défense nationale,

Charles Richard MONDJO .-

La ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement,

Jacqueline Lydia MIKOLO:

Denis SASSOU-N'GUESSO .-

numains et de la promotion des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA .-

Le ministre de la défense nationale,

Charles Richard MONDJO .-

Pour le ministre des finances et du budget, en mission :

Le ministre délégué auprès du ministre des finances et du budget, chargé du budget,

Ludovic NGA SE. -